NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25455
22 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 MARS 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU VIET NAM AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de lettres datées du 16 mars 1993, adressées l'une à S. A. R. le Prince Samdech Norodom Sihanouk, Président du Conseil national suprême du Cambodge, et l'autre à S. E. M. Yasushi Akashi, Chef de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, par M. Nguyên Manh Cam, Ministre vietnamien des affaires étrangères.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ces lettres comme documents du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) TRINH XUAN LANG

Annexe I

Lettre datée du 16 mars 1993, adressée au Président du Conseil national suprême du Cambodge par le Ministre vietnamien des affaires étrangères

Après une série de massacres de résidents vietnamiens au Cambodge, survenus après la signature des accords de Paris sur le règlement pacifique du problème cambodgien, le massacre barbare survenu récemment - le 10 mars 1993 - de résidents vietnamiens, commis par la faction du Kampuchea démocratique, a causé une émotion et une préoccupation extrêmes au Gouvernement et au peuple vietnamiens. La position du Viet Nam sur la question a été exprimée clairement dans la déclaration publiée le 11 mars 1993 par le Ministère vietnamien des affaires étrangères.

Nous trouvons extrêmement encourageant, Votre Altesse, que vous ayez déclaré expressément partager la profonde préoccupation du Viet Nam et que vous ayez à maintes reprises élevé la voix pour défendre la communauté vietnamienne au Cambodge comme vous l'auriez fait pour d'autres communautés étrangères résidentes.

Face au risque que la vague de crimes des Khmers Rouges contre la vie et les biens de résidents vietnamiens au Cambodge n'aille s'aggravant, nous demandons d'urgence aux parties cambodgiennes, au Conseil national suprême, à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge et à la communauté internationale d'agir énergiquement pour arrêter le massacre de résidents vietnamiens et protéger leur existence pacifique et leurs intérêts légitimes, en stricte conformité avec l'esprit des Accords de Paris et avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Nous espérons sincèrement, Votre Altesse, qu'en votre qualité de Président du Conseil national suprême, et avec le prestige et la vaste influence dont vous jouissez, vous donnerez pour instruction au Conseil national suprême de prendre d'urgence des mesures fermes et efficaces pour protéger les résidents vietnamiens au Cambodge, et que vous ferez ainsi montre de votre bonne volonté et votre fidélité à l'esprit du communiqué commun que j'ai eu l'honneur de signer avec vous en janvier 1992.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) NGUYEN MANH CAM

Annexe II

Lettre datée du 16 mars 1993, adressée au Chef de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge par le Ministre vietnamien des affaires étrangères

Le Gouvernement et le peuple vietnamiens sont profondément préoccupés par les actes de terrorisme de plus en plus graves et les massacres commis par la faction des Khmers rouges à l'encontre de résidents vietnamiens au Cambodge depuis la signature des Accords de Paris, dont le plus récent est le brutal massacre, dans la soirée du 10 mars 1993, de 33 Vietnamiens qui résidaient dans le village de pêcheurs de Chong Kneas dans la province de Siem Reap.

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants des mesures positives que vous avez prises au moment voulu pour enquêter sur cet incident, et qui ont débouché, le 16 mars, sur la conclusion selon laquelle les coupables étaient les Khmers rouges.

Devant le risque que les crimes commis par les Khmers rouges n'aillent s'aggravant, le Gouvernement vietnamien lance un appel pressant à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, agissant dans le cadre des pouvoirs et du mandat que lui confèrent les Accords de Paris, pour lui demander d'assumer pleinement sa responsabilité et de prendre d'urgence des mesures fermes et efficaces pour mettre fin aux barbares massacres de résidents vietnamiens, de protéger leur existence pacifique et leurs intérêts légitimes, en pleine conformité avec l'esprit des Accords de Paris et avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) NGUYEN MANH CAM